



COLLÈGE SAINT-ÉTIENNE
secondaire

Av. des Prisonniers de Guerre 36
1490 Court-Saint-Étienne
Tél. 010 61 27 56
accueil.cse@cste.be
Matricule: 2.41.2.0656.012

Court-Saint-Etienne, le 30 novembre 2018

Concerne : les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Chers Parents, Chers Elèves,

Nous vous prions de prendre bonne note des informations suivantes, relatives à l'organisation de la session d'examens de ce mois de décembre.

1. Examens

La session est organisée du lundi 10 décembre au lundi 17 décembre inclus .

Le calendrier et l'horaire des examens ont été transmis au journal de classe par les titulaires de classe, car ils peuvent dépendre des options suivies. Ces informations sont également disponibles sur notre site Internet et sur la page Facebook du Collège.

2. Horaire durant la période d'examens

Durant la session, les examens ont lieu sur deux périodes de 90 minutes : *

- la P1, de 8h45 à 10h15,
- la P2, de 10h30 à 12h.

*sauf indications contraires du professeur.

A noter que les élèves sont attendus dans leur local d'examens à partir de 8h30 et DOIVENT s'y trouver dès 8h40 précises, afin de pouvoir débiter les épreuves dès 8h45, dans de bonnes conditions pour tous. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant respecte cet horaire.

L'école reste ouverte selon l'horaire habituel et l'étude sera accessible de 8h45 à 16h.

3. « Aménagement DYS »

Si, conformément à notre circulaire du 24 septembre, vous avez transmis une demande écrite à M. Czarnocki et que nous sommes en possession d'une attestation médicale, votre enfant pourra bénéficier de l'aménagement mis en place pour les élèves souffrant d'un trouble de l'apprentissage (local à part, temps plus long, éventuels aménagements dans la mise en page du questionnaire). Dans ce cas, votre enfant est attendu dès 8h15 pour débiter son premier examen. Toute information relative à ce dispositif peut être obtenue à l'accueil (accueil.cse@cste.be - 010/61.27.56).

Attention : pour éviter des confusions et des problèmes d'organisation, un élève bénéficie de cette session aménagée pour les épreuves de toutes les disciplines.

4. Conseils de Classe / Délibère-toi !

Les élèves sont en congé dès la fin de leur session d'examens (lundi 17 décembre). La Direction, les professeurs et éducateurs se réunissent en effet en Conseils de Classe pour examiner les résultats et l'évolution de votre enfant. Le Collège demeure bien entendu ouvert aux élèves dont les parents souhaitent qu'ils y soient accueillis.

Durant ces jours de Conseils de Classe, des stages « Délibère-toi ! » sont organisés au sein du Collège : les informations à ce sujet vous ont déjà été transmises.

5. Organisation du vendredi 21 décembre

Le vendredi 21 décembre, tous les élèves des 2èmes et 3èmes degrés sont attendus au Collège de **10h15 à 12h30** :

- ils assisteront à un concert des Jeunesses Musicales « Nina Simone Wild as the wind » : le prix de cette activité s'élève à 3.5 eur et sera porté sur un prochaine note de frais (*voir talon à la page suivante*) ;
- ils recevront leurs bulletins.

A partir de 12h30, les élèves qui le souhaitent auront la possibilité de rencontrer les professeurs non-titulaires et de consulter leurs copies d'examens.

6. Réunion de parents du mardi 8 janvier

La rencontre parents-professeurs consécutive au bulletin de décembre est organisée le mardi 8 janvier 2019, entre 14h30 et 19 h : parents et élèves sont invités à rencontrer le titulaire et éventuellement les professeurs non-titulaires et les éducateurs. Nous nous permettons d'insister sur le caractère obligatoire de cette rencontre, qui est un moment privilégié d'échanges et de partenariat école-famille. Nous vous saurons gré de compléter le talon de la page suivante afin d'organiser au mieux ces rencontres (*voir à la page suivante*).

7. Actions de l'Avent

Pour sensibiliser nos jeunes aux actions de solidarité envers des personnes en difficultés, nous souhaitons soutenir deux projets :

- l'organisme « Aide alimentaire », qui vient en aide aux personnes démunies de Court-Saint-Etienne et des environs : cette association a besoin en priorité de vivres : des briques de lait (très urgent), du riz, des pâtes, de la farine, des légumes ou fruits en boîte et autres denrées non périssables ;
- l'atelier couture auquel participe un groupe de mamans syriennes installées à Court-Saint-Etienne : des coupes et chutes de tissus, du fil à coudre, des tirettes, des boutons, de la laine, des aiguilles, des machines à coudre...

Vos dons sont à déposer au bureau d'accueil entre le 3 et le 17 décembre : déjà merci pour votre participation et votre soutien à ces deux projets.

8. Sécurité aux abords du Collège

Nous attirons votre attention sur les conditions de sécurité en début et fin de journée. De nombreuses voitures transitent sur notre parking et nos élèves se sentent parfois en danger : nous insistons donc pour que chacun respecte les règles de sécurité et évite de se stationner sur la bande réservée aux piétons et aux cyclistes.

9. Agenda

| | |
|---|---|
| Mardi 08/01 | Réunion de parents, fin des cours à 14h15 |
| Vendredi 11/01 | Assemblée générale des professeurs et éducateurs, de 8h45 jusque 10h15 : les cours débiteront pour tous à 10h30 |
| Jeudi 07/02 et vendredi 08/02 | Spectacle Cabaret, organisé par les étudiants de 6 ^{ème} secondaire |
| Samedi 16/02 | Journée « Portes ouvertes », de 10h à 15h |

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, Chers Parents, Chers Elèves, en notre entier dévouement.

Yorick Czarnocki
Directeur adjoint

Cécile André
Directrice

TALON à remettre au titulaire de classe (titulaire TT pour l'option Ed.Phys.) au plus tard le VENDREDI 7 décembre

Madame et/ou Monsieur

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe)

- a/ont pris connaissance du courrier relatif à l'organisation du mois de décembre,
- a/ont pris connaissance de l'activité « Jeunesses Musicales » et s'engage(nt) à s'acquitter de la somme demandée via une prochaine note de frais,
- souhaite(nt) rencontrer le titulaire de classe le mardi 8 janvier 2019 selon l'horaire préférentiel : *(choisir une période)* :
 - entre 14h30 et 16h00 entre 17h00 et 18h00
 - entre 16h00 et 17h00 entre 18h00 et 19h00

○ souhaite(nt) rencontrer le(s) professeur(s) suivant(s), non-titulaires :

.....

ATTENTION : en cas d'impossibilité pour le 8 janvier, merci de prendre contact directement avec la Direction.